

**Attribution de subventions au titre
de la politique muséographique**

Rapport n° CP/2013/385

Service gestionnaire :
Service du patrimoine culturel

Résumé :

Le présent rapport a pour objet de vous soumettre deux dossiers relatifs à la politique muséographique du Département.

1. Parc de la Maison Alsacienne

L'association du Parc de la Maison Alsacienne, créée en 1998, a pour objectif de recréer une des rues du centre de la ville de Reichstett avec des maisons à colombages. Trois maisons à colombages vouées à la démolition ont été démontées (à Kutzenhausen, Herrlisheim et Plobsheim) et remontées à Reichstett grâce au travail de bénévoles, encadrés ponctuellement par des professionnels. Actuellement, six maisons constituent cet écomusée.

Le visiteur découvre ainsi l'évolution de la maison alsacienne du 16^e au 20^e siècles, et les techniques de construction anciennes. L'association organise des expositions temporaires, et anime les lieux plusieurs fois dans l'année à travers des manifestations festives et familiales. Le Parc de la Maison Alsacienne a accueilli en moyenne 3000 visiteurs par an, au cours des 3 dernières années. Le Parc est ouvert sur réservation pour les groupes et un dimanche sur deux d'avril à septembre.

L'association mène actuellement un projet relatif à une maison démontée à Blaesheim et qui sera remontée à Reichstett. Datée de 1684, cette maison « à surcroît » (« Kniestock »), au plan particulier à deux travées, est dans un bon état de conservation. Elle a des aménagements intérieurs rarement conservés. Les boiseries et huisseries ont été refaites au XVIII^e siècle, et ont été conservées.

L'association souhaite que cette maison puisse accueillir du public. L'association assure la maîtrise d'œuvre des travaux, qui seront échelonnés en 2013 et 2014. En 2014-2015, l'association prévoit de remonter une dernière maison, datée de 1544, originaire d'Eckwersheim. Le budget de l'opération relative à la maison de Blaesheim a été estimé à 24 577 € TTC. L'association bénéficie du soutien financier de la Ville de Reichstett à hauteur de 8 900 €, et a sollicité le soutien de la Fondation du Patrimoine (l'aide susceptible d'être accordée n'a pas pu être chiffrée).

Ce projet répond aux critères du dispositif pour la création, rénovation et la transformation des musées locaux, défini en 1991 par le Département.

Le Département pourrait ainsi allouer à l'association du Parc de la Maison Alsacienne une aide financière de 2157.70 € TTC représentant 10% de la dépense subventionnable (les travaux de restauration n'étant pas éligibles).

La Commission de la Culture, du Patrimoine et de la Mémoire a, lors de sa réunion le 2 mai dernier, émis un avis favorable à cette proposition.

2. Centre d'Interprétation du Patrimoine du château de Lichtenberg

Le château de Lichtenberg a été labellisé "Centre d'Interprétation du Patrimoine" par délibération de la commission permanente du 3 mai 2010, sur le thème "patrimoine et création artistique". A travers cette politique départementale, il s'agit d'élargir l'ouverture du château à son territoire, de construire progressivement un positionnement cohérent à partir des activités déjà proposées, qui pourra répondre tant aux attentes de la population locale que du public touristique. Le projet de développement du site se déclinera selon trois grands axes (architecture, grès et théâtre), qui feront l'objet d'expérimentations pendant 3 ans, soit d'ici la fin de l'année 2013.

En 2012, le château de Lichtenberg a accueilli 22 309 visiteurs et spectateurs (contre 21 743 en 2011) dont 2267 enfants (contre 2158 en 2011).

En 2013, la Communauté de Communes du Pays de La Petite Pierre propose une programmation culturelle autour de la thématique du théâtre, pour fêter le centenaire de la première représentation de théâtre en plein air au château :

- une exposition temporaire principale mise en œuvre par l'association du Théâtre de Lichtenberg racontant la vie d'une troupe d'amateurs de théâtre ;
- 12 représentations de la comédie *Le mariage forcé* par l'association du Théâtre de Lichtenberg ;
- invitation, du printemps à l'été, de plusieurs compagnies de théâtre amateur à rejouer en plein air leur spectacle d'hiver créé en salle ;
- visites guidées de l'exposition par l'association du Théâtre de Lichtenberg, rendez-vous festif;
- partenariat avec l'OLCA pour proposer une tournée de contes dans les points lectures, bibliothèques du Pays de la Petite Pierre, faisant écho au centenaire fêté au château et aux pièces de théâtre présentées sur le site.

Par ailleurs, suite à un appel à projets, le Théâtre du Marché aux Grains est accueilli en résidence au château et sur le territoire du Pays de La Petite Pierre pendant un an, et proposera :

- des ateliers autour de Prévert à destination des scolaires en amont d'un spectacle;
- des moments festifs annonçant les événements de l'été, renouant ainsi avec la tradition des jeux de foire, des tréteaux et des crieurs de rue ;
- une soirée de cabaret improvisé associant artistes professionnels et amateurs ;
- une journée de rencontres et de débats sur les théâtres populaires, mêlant professionnels, amateurs et spectateurs ;
- un concours d'écritures de poésie d'amour, à destination des poètes de tous âges sur les deux rives du Rhin.

Enfin, 4 nouvelles visites insolites verront le jour dans 4 communes du Pays de La Petite Pierre au courant de l'été 2013, permettant aux habitants et aux touristes de découvrir le patrimoine rural et l'histoire propre de chaque village de manière originale. Par ailleurs, une journée photo « Grand angle sur les Vosges du Nord » sera organisée pour favoriser l'appropriation du patrimoine du territoire par la population locale (professionnels, amateurs, partenaires institutionnels). Une exposition d'art contemporain sera également proposée, dans le cadre des 30 ans des Fonds Régionaux d'Art Contemporain, à laquelle un atelier d'initiation à la vidéo à destination des jeunes sera associé.

La communauté de communes du Pays de La Petite Pierre envisage l'acquisition de chaises pliantes, utiles lors de l'organisation de représentations en extérieur au château, ainsi que l'achat de grilles pour les expositions temporaires. Le coût de cette programmation 2013 (comprenant l'accueil de la résidence du Théâtre du Marché aux Grains) est estimé à 60 681.68 € HT.

Le Département est sollicité pour l'ensemble de ces actions, à l'exception de la journée photo. Cette demande répond aux critères d'attribution de l'aide du Département définis le 12 décembre 2006 pour le fonctionnement des Centres d'Interprétation du Patrimoine.

Le Département pourrait allouer une subvention de 25 990.84 €, représentant 50% des dépenses éligibles :

- 24 501 € sur les dépenses de fonctionnement
- 1489.84 € sur les dépenses d'investissement.

En effet, les dépenses relevant des frais d'utilisation des bâtiments et les frais de restauration ne sont pas des dépenses éligibles au dispositif actuel en faveur des CIP.

La Commission de la Culture, du Patrimoine et de la Mémoire a, lors de sa réunion le 2 mai dernier, émis un avis favorable à cette proposition.

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
22669	65-65734-314	108 000,00 €	102 882,92 €	24 501,00 €
35466	204-204142-314	38 805,61 €	20 000,00 €	1 489,84 €
35459	204-20422-314	16 131,40 €	2 204,44 €	2 157,70 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

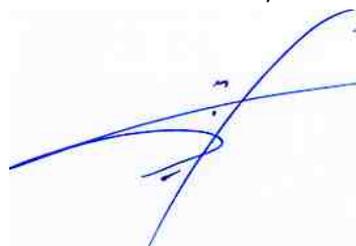
La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide d'attribuer les aides suivantes, conformément aux tableaux annexés :

- à l'association du Parc de la Maison Alsacienne une subvention de 2157.70 € TTC; le versement de cette subvention interviendra sur présentation des pièces justificatives certifiées par le trésorier de l'association attestant de la réalisation de l'opération et au prorata de celle-ci, ainsi que du bilan financier et d'un rapport d'activité

- à la Communauté de communes du Pays de La Petite Pierre une subvention de 25 990.84 €, dont 24 501 € sur les dépenses de fonctionnement et 1489.84 € sur les dépenses d'investissement au titre du soutien aux Centres d'Interprétation du Patrimoine; le versement de cette subvention interviendra sur présentation des pièces justificatives certifiées par le comptable public attestant de la réalisation des opérations et au prorata de celles-ci, ainsi que du bilan financier et d'un rapport d'activité.

Strasbourg, le 17/05/13

Le Président,



Guy-Dominique KENNEL